

	COUPURE DE 1 000 F (en francs)	COUPURE DE 5 000 F (en francs)	COUPURE DE 10 000 F (en francs)
3 ans et 3 mois après la souscription.....	1 135,95	5 679,74	11 359,48
3 ans et 6 mois après la souscription.....	1 147,14	5 735,70	11 471,41
3 ans et 9 mois après la souscription.....	1 158,44	5 792,22	11 584,44
4 ans après la souscription.....	1 187,96	5 939,80	11 879,60
4 ans et 3 mois après la souscription.....	1 200,82	6 004,09	12 008,18
4 ans et 6 mois après la souscription.....	1 213,81	6 069,07	12 138,14
4 ans et 9 mois après la souscription.....	1 226,95	6 134,76	12 269,51
5 ans après la souscription.....	1 261,16	6 305,80	12 611,60
(Valeur d'émission).....	(1 000)	(5 000)	(10 000)

## Option C

Barème F 20 A applicable aux bons émis à compter du 1<sup>er</sup> juin 1997  
(après prélèvement libératoire de 50 %)

	COUPURE DE 1 000 F (en francs)	COUPURE DE 5 000 F (en francs)	COUPURE DE 10 000 F (en francs)
Au-delà de :			
3 mois après la souscription.....	1 002,48	5 012,41	10 024,81
6 mois après la souscription.....	1 005,96	5 029,82	10 059,64
9 mois après la souscription.....	1 010,46	5 052,32	10 104,64
1 an après la souscription.....	1 017,00	5 085,00	10 170,00
1 an et 3 mois après la souscription.....	1 021,34	5 106,70	10 213,40
1 an et 6 mois après la souscription.....	1 025,72	5 128,58	10 257,16
1 an et 9 mois après la souscription.....	1 030,13	5 150,64	10 301,28
2 ans après la souscription.....	1 037,68	5 188,42	10 376,85
2 ans et 3 mois après la souscription.....	1 042,59	5 212,95	10 425,91
2 ans et 6 mois après la souscription.....	1 047,54	5 237,71	10 475,41
2 ans et 9 mois après la souscription.....	1 052,54	5 262,69	10 525,37
3 ans après la souscription.....	1 062,43	5 312,16	10 624,32
3 ans et 3 mois après la souscription.....	1 067,97	5 339,87	10 679,74
3 ans et 6 mois après la souscription.....	1 073,57	5 367,85	10 735,70
3 ans et 9 mois après la souscription.....	1 079,22	5 396,11	10 792,22
4 ans après la souscription.....	1 093,98	5 469,80	10 939,80
4 ans et 3 mois après la souscription.....	1 100,41	5 502,04	11 004,09
4 ans et 6 mois après la souscription.....	1 106,91	5 534,54	11 069,07
4 ans et 9 mois après la souscription.....	1 113,48	5 567,38	11 134,76
5 ans après la souscription.....	1 130,58	5 652,90	11 305,80
(Valeur d'émission).....	(1 000)	(5 000)	(10 000)

## BUDGET

## Arrêté du 20 mai 1997 portant report de crédits

NOR : BUDB9710032A

Le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement,

Vu l'article 17 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1996 ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1997,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Est annulé sur 1996 un crédit de 3 843 538 812 F applicable aux budgets et aux chapitres mentionnés dans le tableau A annexé au présent arrêté.

**Art. 2.** – Est ouvert sur 1997 un crédit de 3 843 538 812 F applicable aux budgets et aux chapitres mentionnés dans le tableau B annexé au présent arrêté.

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 mai 1997.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur du budget,*

C. BLANCHARD-DIGNAC

TABLEAU A

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDIT annulé sur 1996 (en francs)
<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, VILLE ET INTÉGRATION</b>		
<b>I. - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>		
<b>TITRE III</b>		
Dépenses d'informatique et de télématique .....	34-03	12 947
<b>ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE</b>		
<b>TITRE III</b>		
Dépenses d'informatique et de télématique .....	34-95	1 590 932
<b>ÉQUIPEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS ET TOURISME</b>		
<b>II. - TRANSPORTS</b>		
<b>2. Routes</b>		
<b>TITRE III</b>		
Services d'études techniques et Centre national des ponts de secours.....	37-46	5 322 484
<b>INDUSTRIE, POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>		
<b>I. - INDUSTRIE</b>		
<b>TITRES III ET IV</b>		
Dépenses d'informatique et de télématique .....	34-95	10 749 891
Frais d'élections consulaires.....	37-71	1 639 408
Prime à la reprise des véhicules anciens.....	44-82	1 143 000
Prestations à certains mineurs pensionnés.....	46-93	26 565 409
Total pour l'industrie.....		40 097 708
<b>II. - POSTE, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET ESPACE</b>		
<b>TITRE III</b>		
Dépenses d'informatique et de télématique .....	34-95	1 355 765
<b>SERVICES DU PREMIER MINISTRE</b>		
<b>II. - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE</b>		
<b>TITRE III</b>		
Dépenses d'informatique et de télématique .....	34-95	98 673
<b>TRAVAIL ET AFFAIRES SOCIALES</b>		
<b>I. - TRAVAIL</b>		
<b>TITRES III ET IV</b>		
Statistiques et études générales .....	34-94	3 945 148
Dépenses d'informatique et de télématique .....	34-95	2 951 696
Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS) et insertion des jeunes.....	43-03	10 000 000
Formation et insertion professionnelles. - Rémunération des stagiaires.....	43-04	204 802 050
Application de l'article 56 du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier.....	44-72	22 306 853
Fonds national de l'emploi. - Réadaptation et reclassement de la main-d'œuvre.....	44-74	3 081 913 047
Exonérations de cotisations sociales en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle.....	44-78	390 771 963
Total pour le travail.....		3 716 690 757
<b>II. - SANTÉ PUBLIQUE ET SERVICES COMMUNS</b>		
<b>TITRES III ET IV</b>		
Statistiques et études générales .....	34-94	9 307 128
Dépenses d'informatique et de télématique .....	34-95	20 672 228
Services des affaires sanitaires et sociales. - Dépenses diverses.....	37-13	41 037 799
Action interministérielle de lutte contre la toxicomanie.....	47-16	223 952
Total pour la santé publique et les services communs .....		71 241 107
<b>III. - ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉ</b>		
<b>TITRE IV</b>		
Promotion, formation et information relatives aux droits des femmes.....	43-02	7 128 439
Total pour le tableau A.....		3 843 538 812

TABLEAU B

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDIT ouvert sur 1997 (en francs)
<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, VILLE ET INTÉGRATION</b>		
I. - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE		
TITRE III		
Dépenses d'informatique et de télématique .....	34-03	12 947
<b>ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE</b>		
TITRE III		
Dépenses d'informatique et de télématique .....	34-95	1 590 932
<b>ÉQUIPEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS ET TOURISME</b>		
II. - TRANSPORTS		
2. Routes		
TITRE III		
Services d'études techniques et Centre national des ponts de secours.....	37-46	5 322 484
<b>INDUSTRIE, POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>		
I. - INDUSTRIE		
TITRES III ET IV		
Dépenses d'informatique et de télématique .....	34-95	10 749 891
Frais d'élections consulaires.....	37-71	1 639 408
Prime à l'acquisition de véhicules.....	44-82	1 143 000
Prestations à certains mineurs pensionnés.....	46-93	26 565 409
Total pour l'industrie.....		40 097 708
II. - POSTE, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET ESPACE		
TITRE III		
Dépenses d'informatique et de télématique .....	34-95	103 521
Agence nationale des fréquences.....	36-20	1 252 244
Total pour la poste, les télécommunications et l'espace.....		1 355 765
<b>SERVICES DU PREMIER MINISTRE</b>		
I. - SERVICES GÉNÉRAUX		
TITRE IV		
Actions interministérielle de lutte contre la toxicomanie.....	47-01	223 952
II. - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE		
TITRE III		
Dépenses d'informatique et de télématique .....	34-95	98 673
<b>TRAVAIL ET AFFAIRES SOCIALES</b>		
I. - TRAVAIL		
TITRES III ET IV		
Statistiques et études générales.....	34-94	3 945 148
Dépenses d'informatique et de télématique .....	34-95	2 913 112
Administration centrale. - Moyens de fonctionnement.....	34-98	38 584
Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS) et insertion des jeunes.....	43-03	10 000 000
Formation et insertion professionnelles. - Rémunération des stagiaires.....	43-04	204 802 050
Application de l'article 56 du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier.....	44-72	22 306 853
Fonds national de l'emploi. - Réadaptation et reclassement de la main-d'œuvre.....	44-74	3 081 913 047
Exonérations de cotisations sociales en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle.....	44-78	390 771 963
Total pour le travail.....		3 716 690 757
II. - SANTÉ PUBLIQUE ET SERVICES COMMUNS		
TITRES III ET IV		
Statistiques et études générales.....	34-94	12 292 862
Dépenses d'informatique et de télématique .....	34-95	20 672 228
Services des affaires sanitaires et sociales. - Dépenses diverses.....	37-13	35 956 457
Organisation du système de soins.....	47-19	2 095 608
Total pour la santé publique et les services communs.....		71 017 155

TABLEAU B

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDIT ouvert sur 1997 (en francs)
III. - ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉ		
TITRE IV		
Promotion, formation et information relatives aux droits des femmes.....	43-02	7 128 439
Total pour le tableau B.....		3 843 538 812

**Arrêté du 20 mai 1997 portant répartition de crédits**

NOR : BUD9730032A

Le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement,

Vu l'article 7 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1997,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Sont annulés sur 1997 une autorisation de programme de 3 000 000 F et un crédit de paiement de 7 500 000 F applicables au budget et aux chapitres mentionnés dans le tableau A annexé au présent arrêté.

**Art. 2.** - Sont ouverts sur 1997 une autorisation de programme de 3 000 000 F et un crédit de paiement de 7 500 000 F applicables aux budgets et aux chapitres mentionnés dans le tableau B annexé au présent arrêté.

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 mai 1997.

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur du budget :

*Le sous-directeur,*

D. BANQUY

TABLEAU A

SERVICE	CHAPITRES	AUTORISATION de programme annulée (en francs)	CRÉDIT de paiement annulé (en francs)
SERVICES DU PREMIER MINISTRE			
I. - SERVICES GÉNÉRAUX			
TITRE III			
Fonds pour la réforme de l'Etat.....	37-08	»	4 500 000
TITRE V			
Dépenses immobilières et d'équipement liées aux réimplantations d'administrations.....	57-01	3 000 000	3 000 000
Totaux pour le tableau A.....		3 000 000	7 500 000

TABLEAU B

SERVICES	CHAPITRES	AUTORISATION de programme accordée (en francs)	CRÉDIT de paiement ouvert (en francs)
SERVICES DU PREMIER MINISTRE			
I. - SERVICES GÉNÉRAUX			
TITRE III			
Actions d'information à caractère interministériel.....	37-10	»	4 500 000
SERVICES FINANCIERS			
TITRE V			
Equipement des services.....	57-90	3 000 000	3 000 000
Totaux pour le tableau B.....		3 000 000	7 500 000

**Arrêté du 26 mai 1997 portant répartition de crédits**

NOR : BUD9720003A

Le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement,

Vu l'article 7 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1997,